



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contentieux

Question écrite n° 8312

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le rôle des conciliateurs fiscaux départementaux. Les demandes de conciliation relèvent souvent d'un traitement différent des contribuables par les services compétents selon le lieu de leur domicile ou du siège social de leur entreprise. Il lui demande s'il ne faudrait pas établir et diffuser un catalogue des questions traitées à tous les conciliateurs fiscaux départementaux afin d'uniformiser les pratiques et les solutions retenues. - Question transmise à M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question portant sur le rôle des conciliateurs fiscaux départementaux. Une part importante, environ 40 %, des affaires dont sont saisis les conciliateurs, est constituée de demandes gracieuses. Le traitement de ces demandes tendant à l'obtention d'une mesure de bienveillance nécessite un examen au cas par cas et la prise en compte de critères tenant à la situation personnelle du demandeur. Ce type d'affaires, dont la proportion augmente, ne peut donc faire l'objet de solutions générales. En revanche, les affaires contentieuses qui impliquent la résolution de questions de droit et dont la proportion diminue - un peu plus de 20 % aujourd'hui contre près de 30 % lors de l'instauration des conciliateurs - se prêtent à la diffusion de solutions harmonisées. À cet effet, l'administration centrale recense les sujets d'intérêt général et diffuse à l'ensemble des services, dont les conciliateurs fiscaux, les précisions doctrinales et prises de position à caractère général. Leur mise en ligne sur le réseau intranet de la direction générale des impôts permet d'harmoniser les positions prises par les services territoriaux et de répondre ainsi aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8312

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6447

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 779